



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

SEANCE DU 25 JANVIER 2011

Le vingt cinq janvier deux mil onze, à dix huit heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en séance publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky CHAUVEAU, Maire.

Etaient présents : LEVILLAIN Landry, CHAUVEAU Jacky, MARICHAL Benoît, HAMET Jérôme, LABASQUE Guy (a quitté la séance à 20h15mn), AVALLART Pierre, COULON Maryvonne, MAHIEU Céline, DE PRAETER Betty, HENCH Frédérique, ORHON Marie-Françoise, LEBANNIER Jacky, HUAULMÉ Didier, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mr Christophe BESNIER ,
Mme Marie-Françoise ORHON qui a donné procuration à Mr Pierre AVALLART
Mr Jean-Pierre MARTIN qui a donné procuration à Mr Jacky CHAUVEAU

Mr Landry LEVILLAIN a été élu secrétaire

APPROBATION DE LA DERNIERE SEANCE

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le procès-verbal de la réunion du 6 novembre 2010

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire interroge les élus s'ils acceptent de traiter en questions diverses

- Droit de préemption urbain : propriété 8 rue des Pinsons
- Vente parcelle lotissement résidence des Chênes
- Remboursement achat par agent communal

A l'unanimité le Conseil Municipal donne son accord.

PRESENTATION PROJET EOLIEN

Par délibération n° CC-107-2010 du 16 novembre 2010, la Communauté de Communes a validé le nouveau périmètre de ZDE "Pays de Château-Gontier - Pays de Meslay-Grez", avec la modification de sa précédente délibération n° CC-076-2008 en date du 17 juin 2008.

Les communes concernées ont également délibéré favorablement sur ce périmètre.

Après des réunions de travail et de concertation avec la population et suite aux différentes études techniques menées par Erélia-Groupe GDF-Suez, l'implantation a été définie pour 11 éoliennes (6 sur le parc Ouest - 5 sur le parc Est).



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

Les projets éoliens sont soumis à plusieurs autorisations : autorisation d'urbanisme, autorisation de produire de l'électricité. Ils ont l'obligation de réaliser une évaluation environnementale préalable (étude d'impact - article R. 122-8 du code de l'environnement - et enquête publique - article R. 123-1 du code de l'environnement).

L'implantation des éoliennes sera également soumise au régime d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, les ICPE.

Ainsi, l'opérateur doit avant tout adresser au Préfet du département un dossier de déclaration comportant un certain nombre d'informations techniques. Après vérification de la conformité du dossier, le Préfet délivre un récépissé de la déclaration avec le texte des prescriptions générales applicables à l'installation qui constituent les précautions minimales à respecter qui peuvent à tout moment être complétées.

Ce dernier propose, dans le cadre de sa démarche initiale, d'informer les habitants, élus et services de l'Etat, avant de déposer la Demande de Permis de Construire, avec notamment :

- la présentation de l'implantation des éoliennes aux communes d'implantation (Azé, Gennes sur Glaize, Saint-Denis d'Anjou et Bouère) et aux conseils communautaires des deux Communautés de Communes,
- une information aux communes limitrophes situées en-dehors des Communautés de Communes du Pays de Château-Gontier et du Pays de Meslay-Grez.

Monsieur LABASQUE 1^{er} adjoint porte à la connaissance de l'assemblée le projet d'implantation.

Erélia présente la démarche déployée, le projet final, ses impacts et ses mesures d'accompagnement.

L'ensemble de la démarche s'est bien déroulé selon les engagements pris initialement : approche collective et transparente du foncier, information régulière au public, concertation avec les élus et les services de l'état pour la définition du projet final, répartition des retombées économiques...

Les membres du Conseil Municipal prennent acte du processus de concertation mené et du projet final d'implantation des éoliennes porté par la société Erélia sur le territoire.

Tenu par d'autres obligations, Monsieur Guy LABASQUE quitte la séance à 20h15 mn

ETUDE DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT

Suite à une consultation de bureaux d'études, la société SCE de Nantes est missionné pour établir le diagnostic et schéma directeur des eaux usées et eaux pluviales- dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

Montant total de cette étude H.T. 32.635,42€

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de solliciter des subventions auprès des services suivants :

Organismes	Taux	Montant subvention
Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %	16.317,71 €
Conseil Général de la Mayenne	30%	9.790,63 €
<i>Total</i>		<i>26.108,34 €</i>

Autofinancement de la collectivité 6.527,08€

INDEMNITE GARDIENNAGE DE L'EGLISE- ANNEE 2010

Chaque année, une allocation est versée à Monsieur André DUBOIS chargé du gardiennage de l'église. Une circulaire du 8 février 1987 précise que cette indemnité peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle ;

Le Conseil Municipal,

Vu la circulaire préfectorale du 11 mai 2010 fixant le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises

- Décide d'allouer une indemnité de 471,87 €, au titre de l'année 2010 à Monsieur André DUBOIS domicilié à Bouère 6 rue des Rossignols.
- Autorise le Maire à verser l'indemnité maximale à Mr DUBOIS André, chaque année pendant lesquelles il assurera le gardiennage de l'église, au vu de la circulaire préfectorale stipulant le montant annuel.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE ANNEE 2009

Monsieur le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable de l'année 2008 établi par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de Grez-en-Bouère.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport qui sera mis à la disposition du public pour consultation.

RAPPORT D'ACTIVITES 2009 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

La Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez a transmis le rapport d'activités 2008 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport qui sera tenu à disposition du public pour consultation.

Il souhaite toutefois que les coûts collecte en porte à porte et coûts conteneurs semi-enterrés soient différenciés.

RAPPORT D'ACTIVITES 2009 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez a transmis le rapport d'activités 2009 sur le service public d'assainissement non collectif.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport qui sera tenu à disposition du public pour consultation.

RAPPORT SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT ANNEE 2009

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le service public d'assainissement année 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord sur le rapport présenté qui sera mis à la disposition du public pour consultation.

PROJET RESTAURANT

CHOIX DE L'EXPLOITANT

Monsieur le Maire rappelle qu'un appel à candidature pour l'exploitation et la location du futur restaurant a été lancé fin 2010.

Et précise que 3 dossiers ont été déposés en mairie mais que 2 personnes se sont portées candidates.

La commission communale a examiné les dossiers, et a auditionné les deux candidats en présence d'un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie qui a ensuite transmis son rapport et ses conclusions.

Copie de ce rapport a été remis aux élus.

Puis la Commission a présenté son analyse et a répondu aux questions.

A l'issue de la discussion, Monsieur le Maire invite le Conseil à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission communale et du représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie et des conclusions de ce dernier :

Décide, à l'unanimité, de retenir la candidature de Mr & Mme Vincent LABASQUE.

Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

CREATION D'UN BUDGET ANNEXE ET ASSUJETTISSEMENT A LA TVA

Les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable prévoit pour ce genre d'activité la constitution d'un budget annexe et l'assujettissement à la TVA .

Le Conseil Municipal :



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

- Décide de créer un budget annexe au budget communal partir du 01 janvier 2011
- Précise que ce budget annexe suivra la nomenclature M14
- Sollicite l'assujettissement à la TVA auprès des Services Fiscaux.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Une déclaration d'intention d'aliéner la propriété située 8 rue des Pinsons cadastrée section AC n° 68 et AC n° 63 établie le 4 janvier 2011 par Maître ROGEON Notaire à St Denis d'Anjou, a fait l'objet d'une renonciation au droit de préemption urbain.

ACHAT POUR LA COMMUNE PAR UN AGENT COMMUNAL

Un agent communal a effectué pour le compte de la commune des achats pour 107,24 € sur présentation d'un bon de commande avec numéro de client fourni par le magasin. Ce numéro n'étant pas un compte client officiel l'agent a dû régler personnellement les fournitures.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré autorise le Maire à lui rembourser cet achat de 107,24€.

VENTE PARCELLE LOTISSEMENT RESIDENCE DES CHENES – LOT N° 7

Vu la demande de Monsieur et Madame FERRAND Mathias, souhaitant réserver la parcelle située au lotissement Résidence des Chênes - lot n°7 surface 738m².

Attendu que Mr et Mme Ferrand Mathias se déclarent prêts à régler à la commune de Bouère le prix de 14.760,00 € hors TVA auquel il convient d'ajouter une TVA sur marge de 2.437,32 € pour former un prix TVA incluse de 17.197,32 €.

- ✓ Autorise Monsieur Jacky CHAUVEAU Maire ou en cas d'empêchement Monsieur Guy LABASQUE 1er Adjoint à signer et à passer auprès de Maître GUÉDON, notaire à Ballée, tous actes et pièces nécessaires à la réalisation de la vente au profit de Monsieur et Madame FERRAND Mathias.
- ✓ Précise toutefois que la vente devra intervenir avant le 30 novembre 2011 faute de quoi, l'acceptation présentement donnée par le Conseil Municipal serait nulle et l'offre de Monsieur et Madame FERRAND Mathias refusée purement et simplement sans formalité.



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

INFORMATIONS DIVERSES

Troc Jardin

Date retenue : dimanche 15 mai 2011

Un rallye pédestre organisé par des bénévoles du point lecture agrémentera cette manifestation.

Chantier Argent de poche

La communauté de Communes reconduit l'opération chantier argent de poche cette année. Les jeunes de 16 à 18 ans intéressés sont invités à s'inscrire en mairie.

Aprochim

Monsieur le Maire rappelle que la Préfecture a organisé des réunions avec des agriculteurs concernés directement ou indirectement par la pollution au PCB de l'usine APROCHIM. Elle a également diligenté des analyses dans des exploitations agricoles. Cette société, par arrêté préfectoral, est contrainte de baisser son activité de moitié, à titre conservatoire jusqu'à la mise en oeuvre de nouvelles dispositions garantissant un niveau d'émission réduit.

Pierre chemins

La livraison de pierre est terminée ; la dotation a été effectuée suite au passage de la commission communale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15mn.